

**-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2007-  
COMpte Rendu**

Le mardi 11 décembre 2007, le comité syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 49 délégués étaient présents. M. MAGDELAINÉ a été élu secrétaire de séance.

<b>Sont présents :</b>	<b>Sont excusés :</b>
<p><b>COMMUNES ISOLEES</b> - Mme CASANOVA, Maire de Châtillon-la-Palud, - M. HUMBERT, Maire de Villette-sur-Ain.</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</b> - Mme PAULET, Représentante de Chaley, - M. DELORME, Maire de Clezyieu, - M. BOUCHON, Maire de Saint Rambert en Bugey, - M. POTIGNON, Représentant de Tenay.</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL</b> - M. GLORIOD, Maire de Balan, - M. SIGOIRE, Maire de Beligneux, - M. LOBIETTI, Président de la 3CM, - M. BANDERIER, Maire de Montluel, - M. MARRET, Maire de Sainte-Croix.</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</b> - M. BERTHOU, Maire de Miribel.</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT D'AIN PRIAY VARAMBON</b> - M. FERRY, Maire de Pont d'Ain, - Mme BLANCHET, Maire de Priay, - M. BERNARD, Maire de Varambon.</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGÉY VALLEE DE L'AIN</b> - Mme CHAPEL, Maire de Boyeux-Saint-Jérôme, - M. CHABRY, Maire de Jujurieux, - M. GAC, Représentant de Neuville-sur-Ain, - M. GENDARME, Maire de Poncin, - M. ORSET, Maire de St-Jean-le-Vieux.</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</b> - M. FOURNIER, Maire d'Ambronay, - M. DELMAS, Représentant d'Ambutrix, - M. FEZZOLI, Maire de Bettant, - M. RAVASSEAU, Maire de Blyes, - M. PERRET, Maire de Bourg-Saint-Christophe, - M. MARTIN, Maire de Château-Gaillard, - M. BROCARD, Maire de Joyeux, - Mme BUBOIS, Maire de Douvres, - M. RUBAT, Maire de Faramans, - M. HERMAN, Représentant de Lagnieu, - M. ANDRIOT, Maire de Leyment, - M. VAUDO, Représentant de Loyettes, - M. BUSSY, Maire de Meximieux, - Mme SELIGNAN, Maire de St-Eloi, - M. MAGDELAINÉ, Représentant de Saint-Jean-de-Niost, - Mme CINQUIN, Maire de Péruges, - M. CASTELLANI, Maire de Rignieux-le-Franc, - M. ANGELOT, Maire de Saint-Denis-en-Bugey, - M. PAMPOUILLE, Maire de Sainte-Julie, - M. VENET, Maire de St-Maurice-de-Gourdans, - M. JOFFRAUD, Maire de St-Sorlin-en-Bugey, - M. CUGNO, Représentant de St-Vulbas, - M. MONTEGRE, Maire de Sault-Brénaz, - M. BERTHOLET, Maire de Souclin, - M. GALLIOT, Maire de Villebois, - M. MARCOU, Maire de Villieu-Loyes-Mollon.</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES</b> - M. LAMBERT, Maire de Briord, - M. BEGUET, Maire de Serrières-de-Briord, - M. SCANZI, Représentant de Montagnieu</p>	<p>- Mesdames REYMOND-BABOLAT, PAYET et Messieurs ROMEGLIO, DEGLISE, COINDARD (C.C Rhône Chartreuse de Portes) - Messieurs GONNAND, PACCALET, PELLETIER (C.C de la Plaine de l'Ain) - Messieurs BATTISTA, GUILLET et DROGUE (C.C du canton de Montluel) - Messieurs GARNIER, GADIOLET, VIENOT et MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau) - Messieurs CAGNIN et NIGOUL (C.C de la Vallée de l'Albarine)</p> <p align="center"><b>Ont donné pouvoir :</b></p> <p>- M. DROGUE (C.C du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C du canton de Montluel) - M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel) - M. MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau) à M. LOBIETTI (C.C du canton de Montluel)</p>

Le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur présence, cite les personnes excusées précisant les noms des destinataires des procurations, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

## CONTRIBUTION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le Président rappelle que l'article 8 des statuts a prévu une répartition de la charge nette du syndicat entre les communes isolées et la communauté de communes de la Plaine de l'Ain (SIVOM de la Plaine de l'Ain).

Le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, six communautés de communes ont pris la compétence "révision du Schéma Directeur du Haut-Rhône - partie Ain". Il s'agit de la :

- **communauté de communes du canton de Montluel** (Balan, Béligneux, La Boisse, Bressolles, Dagneux, Montluel, Niévroz, Pizay, Ste-Croix),
- **communauté de communes de Miribel et du Plateau** (Beynost, Miribel, Neyron, St-Maurice-de-Beynost, Thil, Tramoyes),
- **communauté de communes Pont d'Ain – Priay – Varambon** (Pont d'Ain, Priay, Varambon),
- **communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain** (Boyeux-St-Jérôme, Cerdon, Jujurieux, Labalme, Mérignat, Neuville-sur-Ain, Poncin, St-Alban, St-Jean-le-Vieux, Challes-la-Montagne),
- **communauté de communes de l'Albarine** (Arandas, Argis, Chaley, Cleyzieu, Conand, Evosges, Hostiaz, Nivollet-Montgriffon, Oncieu, St-Rambert-en-Bugey, Tenay, Torcieu).
- **communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes** (Bénonces, Briord, Innimond, Lhuis, Lompnaz, Marchamp, Montagnieu, Ordonnaz, Seillonnaz et Serrières-de-Briord)

La contribution de ces communautés de communes s'est substituée à celle des communes membres.

Le Président rappelle que la **communauté de communes Bresse-Dombes-Sud Revermont** (Certines, Druillat, Journans, St-Martin-du-Mont, Tossiat, La Tranclière), s'est retirée du périmètre du syndicat mixte après accord du comité syndical (délibération du 1<sup>er</sup> février 2007).

Seules deux communes ont gardé leurs compétences et contribuent directement au budget du syndicat mixte. Il s'agit de Châtillon-la-Palud et Villette-sur-Ain.

Le Président indique que le Bureau, propose que le retrait de la **communauté de communes Bresse-Dombes-Sud Revermont** n'ait pas d'incidences sur le montant des contributions pour l'exercice 2008. Le nouvel exécutif prendra les décisions nécessaires après son élection. Le montant global des contributions nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2008 est de 83 859,04 euros. La répartition est celle indiquée dans les tableaux annexés à la délibération.

Le montant et la répartition de la contribution des communes isolées et communautés de communes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

## REVERSEMENT VOLONTAIRE DES QUATRE INTERCOMMUNALITES

Le Président explique que le chargé de mission recruté par le syndicat mixte du schéma directeur Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, continuera comme les années précédentes à consacrer une partie de son temps aux travaux du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain-Côtière). 25% de son temps est affecté à cette mission. Il interviendra plus particulièrement sur les sujets et problématiques liés au SCOT (thématique de l'habitat).

Ainsi, comme les années précédentes, et dans un souci d'équité à l'égard des communes membres non concernées par le CDRA, il a été estimé que les quatre intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain-Côtière devaient reverser une participation financière à ce titre au syndicat mixte.

Pour l'année 2008, les frais liés au poste de chargé de mission ont été évalués à 81 870,53 €.

Le reversement à opérer est de 20 467,63 € soit :

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain :	$20\,467,63 * 52,40\% = 10\,725,04 \text{ €}$
La communauté de communes de Montluel :	$20\,467,63 * 20,40\% = 4\,175,40 \text{ €}$
La communauté de communes de Miribel et du Plateau :	$20\,467,63 * 20,00\% = 4\,093,52 \text{ €}$
La communauté de communes Bugey – Vallée Ain :	$20\,467,63 * 7,20\% = 1\,473,67 \text{ €}$

Par ailleurs, le Président rappelle que le comité syndical, par délibération en date du 23 octobre 2007, a approuvé la création d'un poste d'assistante à temps complet pour une durée de 8 mois. Il indique que celle-ci assurera pour 50% de son temps de travail, une mission pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière. Comme pour le poste du chargé de mission, les frais liés à la mission CDRA seront pris en charge par les intercommunalités concernées. La délibération du 23 octobre 2007 a précisé cette répartition.

Le reversement des quatre intercommunalités au titre de la mission CDRA du chargé de mission est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

## **ACCUEIL DE STAGIAIRES POUR L'ANNEE 2008**

---

Le Président rappelle qu'il est possible, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur/Scot et de l'élaboration du schéma de secteur, de recevoir des stagiaires pour aider et seconder les personnes chargées de réaliser les travaux afférents à ces missions.

Les frais de déplacements pourront être remboursés et une indemnité de fin de stage éventuellement allouée. Le Président rappelle que la responsabilité civile du syndicat couvre également les stagiaires, sans surprime.

L'assemblée a approuvé l'accueil de stagiaires au sein du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain pour l'année 2008.

## **CONTRIBUTION FINANCIERE DU SYNDICAT MIXTE A L'INTERSCOT**

---

Le Président rappelle que depuis 2001, le syndicat mixte participe à la démarche Inter-scot. Les membres du Bureau ont rappelé récemment l'intérêt qu'ils portaient à cette démarche d'échanges et de coordination entre les SCOT situés dans un territoire communément nommé espace métropolitain lyonnais, sur lequel les interdépendances sont fortes.

Les membres du Bureau souhaitent que le syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain affiche clairement son adhésion à cette démarche et participe aux dépenses liées à l'animation de cette dernière. Pour mémoire, les membres du comité syndical réuni en novembre 2006 se sont prononcés dans ce sens.

Le Président propose que la contribution du syndicat mixte BUCOPA à la démarche Inter-scot soit reconduite pour l'année 2008 pour le même montant qu'en 2007, soit 5 000,00 €. Cette somme sera versée à l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Le Président précise que cette participation est peu élevée et qu'il reviendra au nouvel exécutif d'augmenter cette contribution. Il évoque des problèmes de gouvernance survenus au sein de l'Inter-scot. Le Président souligne que cette démarche doit avant tout rester un lieu d'échange informel qui ne doit en aucun cas se substituer aux syndicats mixtes sur les orientations stratégiques et politiques les concernant.

Enfin, le Président souligne la qualité des études et des documents de travail produits par l'Agence d'Urbanisme et qu'il serait opportun de réfléchir pour l'avenir à l'adhésion du syndicat mixte BUCOPA à celle-ci pour pouvoir en bénéficier.

M. MARCOU évoque la participation à l'assemblée générale de la RUL au cours de laquelle la question de la mise en cohérence des différents espaces et structures d'échanges au niveau métropolitain a été abordée.

L'assemblée a accepté à l'unanimité que la participation au SCOT soit reconduite en 2008.

## **BUDGET PRIMITIF 2008**

---

Le Président explique qu'afin de permettre un fonctionnement efficace du syndicat, il s'avère nécessaire d'établir le budget primitif 2008.

Il s'élève en recettes et dépenses à la somme de 118 879 € pour la seule section de fonctionnement et à la somme de 3 536 € pour la section d'investissement telles que détaillées en annexe.

Le Président souligne que le budget est relativement serré et qu'il conviendra de réfléchir à faire évoluer la contribution des communes et communautés de communes pour le prochain mandat. En effet, des études seront à prévoir dans le budget notamment sur les questions des équipements commerciaux.

Quelques précisions ont été apportées par le chargé de mission:

- Les restes à réaliser de 2007 n'apparaissent pas dans le BP 08, l'année n'étant pas clôturée. Ils seront réintroduits en mars 2008 par décision modificative ;
- Le chapitre « publications » est destiné à la création du site internet du BUCOPA ;
- Le chapitre « déplacements » a été maintenu afin de permettre au nouveau chargé de mission de se familiariser avec le territoire ;
- Le chapitre « Immobilisations corporelles » a été maintenu afin de prévenir des accidents informatiques ;
- Dans les recettes de fonctionnement, la nouveauté en 2008 est l'apparition d'une subvention de la région Rhône-Alpes au titre du volet économique du CDRA. En effet, une assistante a été recrutée en novembre dernier pour le SCOT. Celle-ci interviendra pour la moitié de son temps de travail sur le volet économique du CDRA.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2008.

## BUDGET PRIMITIF 2008

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES	PROPOSITIONS BP 2008	MEMOIRE VOTE 2007
<i>023 Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>1 598,00</i>
Fournitures de petits équipements	100,00	100,00
Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00
Autres matières et fournitures	100,00	200,00
Locations immobilières	2 700,00	4 000,00
Locations mobilières	2 200,00	3 600,00
Autres biens mobiliers	100,00	300,00
Maintenance	3 500,00	4 200,00
Assurances	3 000,00	3 000,00
Etudes et recherches	2 000,00	10 000,00
Documentations générales et techniques	200,00	200,00
Versement à des organismes de formation	200,00	200,00
Frais de colloques	0,00	200,00
Autres frais divers	0,00	0,00
Indemnités au comptable	200,00	190,00
Annonces et insertions	0,00	2 000,00
Catalogues et imprimés	2 000,00	4 000,00
Publications	6 000,00	10 000,00
Voyages et déplacements	2 500,00	3 500,00
Réceptions	600,00	1 200,00
Affranchissement	1 000,00	2 000,00
Télécommunications	2 000,00	2 500,00
<b>TOTAL chapitre 011 - Charges générales</b>	<b>29 400,00</b>	<b>52 390,00</b>
Personnel extérieur (mise à disposition)	12 000,00	14 000,00
FNAL	60,00	35,00
CGFPT et CNFPT	980,00	900,00
Rémunérations principales - Contractuels	50 000,00	45 000,00
URSSAF	12 000,00	12 300,00
Retraite	2 200,00	2 130,00
ASSEDIC	2 700,00	2 604,00
Médecine du travail	60,00	31,00
<b>TOTAL chapitre 012 - Personnel</b>	<b>80 000,00</b>	<b>77 000,00</b>
Frais de missions	500,00	1 000,00
Contributions aux organismes de regroupement	5 000,00	5 750,00
<b>TOTAL chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 500,00</b>	<b>6 750,00</b>
Autres charges exceptionnelles	400,00	450,00
<b>TOTAL chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>400,00</b>	<b>450,00</b>
Dotation aux amortissements	2 576,00	2 568,00
<b>TOTAL chapitre 68 - Dot. Amortissements provisions</b>	<b>2 576,00</b>	<b>2 568,00</b>
Dépenses imprévues	1 003,00	2 450,00
<b>TOTAL chapitre 022 - Dépenses imprévues</b>	<b>1 003,00</b>	<b>2 450,00</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>118 879,00</b>	<b>143 206,00</b>
<i>Résultats antérieurs R002</i>	<i>0,00</i>	<i>33 664,00</i>

Remboursement sur rémunérations	0,00	0,00
<b>TOTAL chapitre 64 - Charges de personnel</b>	<b>0,00</b>	
Etat	0,00	2 000,68
RRA (50% 1/2 temps CDRA + frais annexes)	7 276,01	0,00
Contributions volontaires (CC + 2communes isolées)	83 859,04	86 719,50
Reversement CDRA (25% Chef SCOT + 50% 1/2 temps CDRA)	27 743,95	20 821,82
<b>TOTAL chapitre 74 - Dotations</b>	<b>118 879,00</b>	<b>109 542,00</b>
<b>RECETTES</b>	<b>118 879,00</b>	<b>143 206,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES	PROPOSITIONS BP 2008	MEMOIRE VOTE 2007
Logiciels	712,00	2 300,00
<b>TOTAL chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>712,00</b>	<b>2 300,00</b>
Matériel de bureau et informatique	1 400,00	1 500,00
Mobilier	0,00	1 000,00
Autres	1 424,00	0,00
<b>TOTAL chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>2 824,00</b>	<b>2 500,00</b>
<i>Reprise des restes à réaliser antérieurs</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Déficit investissement D001</i>	<i>0,00</i>	<i>3 421,00</i>
<b>DEPENSES</b>	<b>3 536,00</b>	<b>8 221,00</b>
<i>021 virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>1 598,00</i>
FCTVA	960,00	634,00
Affectation couverture du besoin	0,00	3 421,00
<b>TOTAL chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>960,00</b>	<b>4 055,00</b>
Amortissements	2 576,00	2 568,00
<b>TOTAL chapitre 28 - Amortissements</b>	<b>2 576,00</b>	<b>2 568,00</b>
<b>RECETTES</b>	<b>3 536,00</b>	<b>8 221,00</b>

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **➔ SITE INTERNET DU SYNDICAT MIXTE**

Le chargé de mission précise que le site internet du syndicat mixte est en cours de finalisation. Il s'agit d'un outil intéressant et utile. En effet, de nombreuses personnes contactent le syndicat mixte afin d'obtenir des informations sur le SCOT et les activités du syndicat. L'adresse internet est la suivante : [www.bucopa.fr](http://www.bucopa.fr)

### **➔ COMPTES RENDUS DES COMITES SYNDICAUX**

Etant donné le retard pris dans l'élaboration des comptes rendus du comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2007 et du 29 mars 2007, le Président indique qu'ils ne seront pas envoyés aux membres du comité. Néanmoins, ils sont disponibles au syndicat sur simple demande. De plus, l'ensemble des comptes rendus sera prochainement disponible sur le site internet du Bucopa.

Le Président lève la séance à 20H00 en remerciant à nouveau la présence nombreuse des membres. Il précise qu'il s'agit de la dernière séance du comité syndical et que le bureau assurera la transition jusqu'en mai prochain. Après avoir souhaité bonne chance à Christian GARDONI dans ses nouvelles fonctions, le Président demande au nouveau chargé de mission, Olivier PREMILLIEU de se présenter aux membres du comité syndical, avant d'inviter l'assemblée à se réunir autour d'un apéritif.